

DES CHAUSSURES

Quand les mettre aux pieds ?



Quand mettre des chaussures à l'enfant ?

Avant ses premiers pas (entre 10 et 18 mois), il est peu utile de lui acheter des chaussures.

Pieds nus, l'enfant expérimente de nouvelles sensations et renforce sa musculature plantaire.

Tout au long de sa croissance, laissez le plus souvent possible l'enfant marcher pieds nus sur un sol sans danger.



En dehors des moments où il peut rester pieds nus, l'enfant peut porter des chaussons souples et antidérapants.



Une chaussure souple, légère, confortable et aussi :



La chaussure protège les pieds du froid, de l'humidité, du soleil et des obstacles.

Des chaussures confortables jour après jour

- Les pieds de votre enfant grandissent à un rythme soutenu. Il aura donc besoin de **2 à 3 paires de chaussures** successives la première année de marche.



- **La voûte plantaire** se développe progressivement jusqu'à l'âge de 6 ans. Une semelle préformée pour la soutenir est inutile.



- **Les pieds transpirent** moins dans des chaussettes en coton. Si l'enfant transpire beaucoup des pieds, **aérer les chaussures** en alternant un jour sur deux avec une autre paire.



- Les **chaussures de fantaisie**, les bottes, les sandales et autres chaussures qui tiennent moins bien aux pieds doivent être limitées à un **usage occasionnel**.



A chacun ses chaussures

Les chaussures se déforment au fur et à mesure de leur utilisation selon les pieds de celui qui les porte. C'est pourquoi **il est peu confortable de mettre les souliers d'un autre.**

Toutefois, si les chaussures n'ont été portées que quelques fois et ne présentent aucune déformation, pourquoi ne pas les réutiliser ?

Votre enfant veut mettre ses chaussures tout seul comme un grand

Bravo !

Il mélange peut être le pied droit avec le gauche.

Pour l'aider, dessinez la moitié d'un sourire à l'intérieur de chaque chaussure (à l'endroit du talon). Votre enfant doit reconstituer le sourire avant d'enfiler ses souliers.

Et c'est gagné !



ONE OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be

Éditeur responsable : Benoît PARMENTIER
N° d'édition : D/2021/74.80/25
Réf. MAFAC EDSDE0620


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES


Loterie Nationale

Avec le soutien
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
et de la Loterie Nationale



Rejoignez-nous sur

ONE.be